

**BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES**



**Edition Chronologique n°9 du 23 février 2009**

**PARTIE PERMANENTE**

Armée de terre

Texte n°11

**DÉCISION N° 20082/DEF/DCCAT/LOG/REG - N° 3695/DEF/CSFA**

modifiant la décision n° 3244/DEF/DCCAT/APP/REG – n° 31207/DEF/DCCA/LOG/MAT du 24 août 1999 relative au barème n° 2 concernant les allocations de temps et de matières servant de base de calcul à la rémunération des travaux administratifs confiés aux maîtres ouvriers cordonniers en service dans les armées de terre et de l'air.

*Du 14 novembre 2008*

COMMANDEMENT DU SOUTIEN DES FORCES AÉRIENNES.

**DÉCISION N° 20082/DEF/DCCAT/LOG/REG - N° 3695/DEF/CSFA modifiant la décision n° 3244/DEF/DCCAT/APP/REG – n° 31207/DEF/DCCA/LOG/MAT du 24 août 1999 relative au barème n° 2 concernant les allocations de temps et de matières servant de base de calcul à la rémunération des travaux administratifs confiés aux maîtres ouvriers cordonniers en service dans les armées de terre et de l'air.**

*Du 14 novembre 2008*

NOR D E F T 0 8 5 3 1 8 9 S

---

*Précédent Modificatif :*

Décision n° 20049/DEF/DCCAT/LOG/REG - 2281/DEF/CSFA du 13 juin 2008 (BOC N°33 du 29 août 2008, texte 4.).

*Texte modifié :*

Décision n° 3244/DEF/DCCAT/APP/REG - n° 31207/DEF/DCCA/LOG/MAT du 24 août 1999 (BOC, p. 4332. ; BOEM 550.3.3, 555.4.4) modifiée.

*Référence de publication :* BOC N°9 du 23 février 2009, texte 11.

---

L'instruction n° 3244/DEF/DCCAT/APP/REG - n° 31207/DEF/DCCA/LOG/MAT du 24 août 1999 est modifiée comme suit :

1. TITRE II.

Au point « 22. **Chaussures tous modèles pour personnels féminins** (escarpins, trotteurs, bottes, chaussures été). »

Insérer les lignes suivantes :

2208	Remplacement d'une fermeture sur botte.	40	1 fermeture maille 6 long 35 à 45 cm.	
2209	Rétrécir ou élargir mollets bottes.	60	Morceau de box noir 0.05 m <sup>2</sup> et 0.05 m <sup>2</sup> veau.	

2. TITRE VI.

2.1. Au point « 72. **Tentes de prestige (rayées ou unies).** »

Insérer la ligne suivante :

7249	Conditionnement : armature tubulaire diamètre 40 mm acier galvanisé après utilisation (montage et démontage).	480	Vis et boulon diamètre 8 mm.	Remise en état de l'armature, contrôle visuel des soudures et de l'entoilage extérieur PVC.
------	---	-----	------------------------------	---

2.2. Au point « 74. **Demi-tente tunnel.** »

2.2.1. Remplacer le titre du point par le titre suivant :

« 74. **Demi-tente tunnels et abri individuel tente commando bi-place.** »

2.2.2. Insérer la ligne suivante :

7410	Manipulation et reconditionnement de la toile de l'abri individuel tente commando pour examen, réparation ou devis, lavage et désinfection de la toile (manuel).	220	2l de savon bactéricide
------	--	-----	-------------------------

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général,  
commandant de la brigade du soutien de l'homme,*

Robert LANFREY.

*Le commissaire général,  
directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Gérard DELTOUR.